



LE BLOC DULAC, UNE ÉPREUVE ?

La Libération de Paris, le 24-25 Août 1944 a inspiré de nombreuses émissions de timbres, mais, en France, seulement à partir de 1964. D'après les catalogues, elle aurait donné lieu dès 1945 à la réalisation d'un « *bloc Dulac, non-émis* ».

Une grande majorité des collections des timbres de France du XXe siècle semblent incomplètes à cause de l'absence de ce que les catalogues *Yvert & Tellier* et *Spink Maury* appellent « *bloc n°4* ».

QUE SAVONS-NOUS AVEC CERTITUDE ?

Le « **bloc** » parisien est réalisé à partir d'une épreuve, par la surcharge en typographie d'un filet d'encadrement et d'un texte bleus de 4 lignes « LIBERATION / de / PARIS / 25.8.1944. ». Une épreuve consistant en un bloc de 4 timbres à 2,40F rouges gravés en taille-douce, non dentelés, sur un feuillet gommé, réalisé en 1944 ou en 1945, par l'imprimerie DE LA RUE, à Londres.

Le timbre à 2,40 F fait partie d'une série de 20 figurines imprimées à partir du 15 Août 1944 et émises entre le 16 septembre 1944 et le 15 novembre 1945. Le timbre à 2,40F qui a donné lieu à cette épreuve a été émis le 17 mai 1945.

Le général De Gaulle avait demandé la création de ces timbres dès 1942. Le dessin, puis la gravure ont été confiés à un Français naturalisé britannique en 1912 et vivant depuis 1905 en Grande-Bretagne, Edmond Dulac (1882-1953).

Le choix de cet artiste, présenté au Général De Gaulle, s'imposait aussi parce qu'il était l'auteur du projet de timbre conjoint franco-britannique non-émis en 1940. Le visage de Marianne est inspiré de Léa Rixens, la femme d'un ami de l'artiste franco-britannique.

Cette épreuve non-dentelée et gommée, surchargée a posteriori de la mention Libération de Paris, est peu documentée.

Les circonstances et les conditions de sa réalisation, c'est-à-dire de l'apposition d'une surcharge commémorant la Libération de Paris, sont obscures.

Sait-on quand et par qui l'initiative de la réalisation de cet objet mal identifié a été prise et quel nombre en a été diffusé, à qui, par quel canal ?

Deux séries d'essais en héliogravure (25c vert, 1F rouge et 2,50F bleu) proposés par l'imprimeur HARRISSON & SONS avaient été refusés, entre 1942 et 1944 par le Général De Gaulle, notamment en raison de l'absence de la croix de Lorraine. Aussi, en 1943, l'imprimerie DE LA RUE à Londres se vit-elle confier le projet

La Marianne de Dulac porte le bonnet phrygien, symbole de la République. Une référence voulue dès 1942 par le chef de la France Combattante, suspecté par Roosevelt de velléités dictatoriales. L'effigie est entourée de deux rameaux de lauriers, symboles de la victoire.

En haut à gauche les initiales « RF » pour «*République Française*» préférées à «*France*». Cette mention marque une continuité avec l'avant-guerre et avec la République, alors que Vichy l'avait remplacée par l'indication «*France*». En haut à droite, la croix de Lorraine, symbole de la France Libre. En bas, la valeur faciale et la mention «*Postes*». Dans la marge inférieure droite le nom du créateur, Edmond Dulac, dessinateur et graveur du timbre imprimé par DE LA RUE.



LE « BLOC » EST D'ABORD UNE ÉPREUVE. POURQUOI ?

Des épreuves non surchargées du timbre rouge à 2,40F existent et sont apparues sur le marché où elles sont présentées comme une variété de l'épreuve surchargée appelée *Bloc feuillet non-émis n°4*.

Une épreuve similaire non surchargée – 4 timbres non dentelés sur feuillet gommé – a été réalisée par DE LA RUE pour au moins un autre timbre. Il s'agit du timbre rose à 1,50F. Cette épreuve a été, là aussi, malgré la

différence de valeur et de couleur du timbre, présentée par le catalogue de vente Dreyfus comme une variété unique de l'épreuve surchargée improprement appelée *Bloc feuillet non-émis n°4*.

Une épreuve surchargée - sur deux lignes seulement et sans filet d'encadrement - du timbre à 2,40F existe. Deux exemplaires sont recensés.

CE QUI RESTE INEXPLIQUÉ

L'authenticité des timbres gravés, donc de l'épreuve avant surcharge ne pose pas problème. Elle peut être vérifiée par la présence d'un foulage, caractéristique de la taille douce au verso de l'épreuve gommée réalisée sur un papier très fin.

Les épreuves ont toutes été réalisées à Londres par l'imprimerie DE LA RUE. Les matrices des timbres n'ont pas franchi la Manche et lorsqu'en 1948 l'ATELIER DU TIMBRE à Paris a réalisé de nouveaux essais – qui n'ont pas abouti à une nouvelle émission - de la Marianne de Dulac, celle-ci a dû être redessinée et regravée par Charles Mazelin.

Le problème est la surcharge (de l'épreuve, pas des timbres) typographique mentionnant la Libération de Paris.

Qui l'a réalisée ? L'imprimeur londonien ou un imprimeur français à partir d'épreuves venues de Londres ?

Où a-t-elle été apposée ? Dans une imprimerie de timbres-poste anglaise ou française ou dans une autre imprimerie parisienne ?

Quand a-t-elle été réalisée ? En 1945 ou plus tard ? Avant 1945 les épreuves support de la surcharge ne sont pas disponibles en France. Après 1948, elles ne sont plus nécessaires car l'ATELIER DU TIMBRE a réalisé ses propres matrices gravées par Mazelin.

Combien d'épreuves ont-elles été surchargées ? Dans quel but ?

UN NON-ÉMIS OU UNE INITIATIVE POLITIQUE ?

Parler d'un bloc non-émis semble abusif en l'absence de projet d'émission.

Si la surcharge a été réalisée hors de tout cadre officiel, on pourrait se trouver en présence de l'une de ces « fabrications » (les Anglais parlent de *forgeries*) caractéristiques de la période qui a suivi la Libération, souvent réalisées à l'initiative de négociants pour financer les partis politiques issus des divers

mouvements de la Résistance. La réalité est probablement plus complexe.

Aucun timbre n'a célébré la libération de Paris avant 1964. Il serait étonnant qu'un bloc feuillet ait été envisagé alors que la longue impasse philatélique sur les combats parisiens d'Août 1944 est, à l'évidence, **intentionnelle** en raison des circonstances même de cette libération.



Pour le Général De Gaulle, dans son célèbre discours du 25 Août à l'Hôtel de Ville, Paris a été « *libéré par lui-même, libéré par son peuple avec le concours des armées de la France, avec l'appui et le concours de la France tout entière, de la France qui se bat, de la seule France, de la vraie France, de la France éternelle* ». Pas un mot des Alliés, ni du Parti communiste, qui, pour le Général de Gaulle, qui taxe les communistes de « séparatisme », ne font pas partie de « *la France éternelle* ».

Pour les Alliés, Paris a été libérée par les Américains, comme en témoigne le premier timbre commémorant la libération de la capitale : celui (Y&T USA N°486) consacré par les États-Unis au défilé du 29 Août 1944 des troupes américaines sur les Champs Élysées.

Le Parti communiste revendique, quant à lui, un rôle majeur dans l'insurrection partie de la Préfecture de Police le 19 Août.

Après le départ du général De Gaulle du Gouvernement en 1946 et l'exclusion des ministres communistes du Gouvernement Ramadier en 1947, sur fond de guerre froide, une célébration de la Libération de Paris aurait déclenché une guerre des mémoires et des interprétations dont les communistes seraient, vu leur poids et leur prestige, sortis gagnants.

Le projet de surcharge résulte-t-il d'une initiative politique ? Les imprimeries parisiennes sont, à partir de 1944, via le Syndicat du Livre CGT, contrôlées par le Parti communiste. Une surcharge typographique ne pose pas d'autres problèmes à des imprimeries qui ne sont pas spécialisées dans la réalisation de timbres, que la froissure du papier d'épreuves déjà gommées, sur lesquelles la surcharge sera pratiquée. Or tous les « *blocs* » sont gondolés, ce qui tend à renforcer l'hypothèse d'une surcharge réalisée dans une imprimerie de presse.

UNE LÉGITIMITÉ QUI RÉSISTE MAL À L'EXAMEN

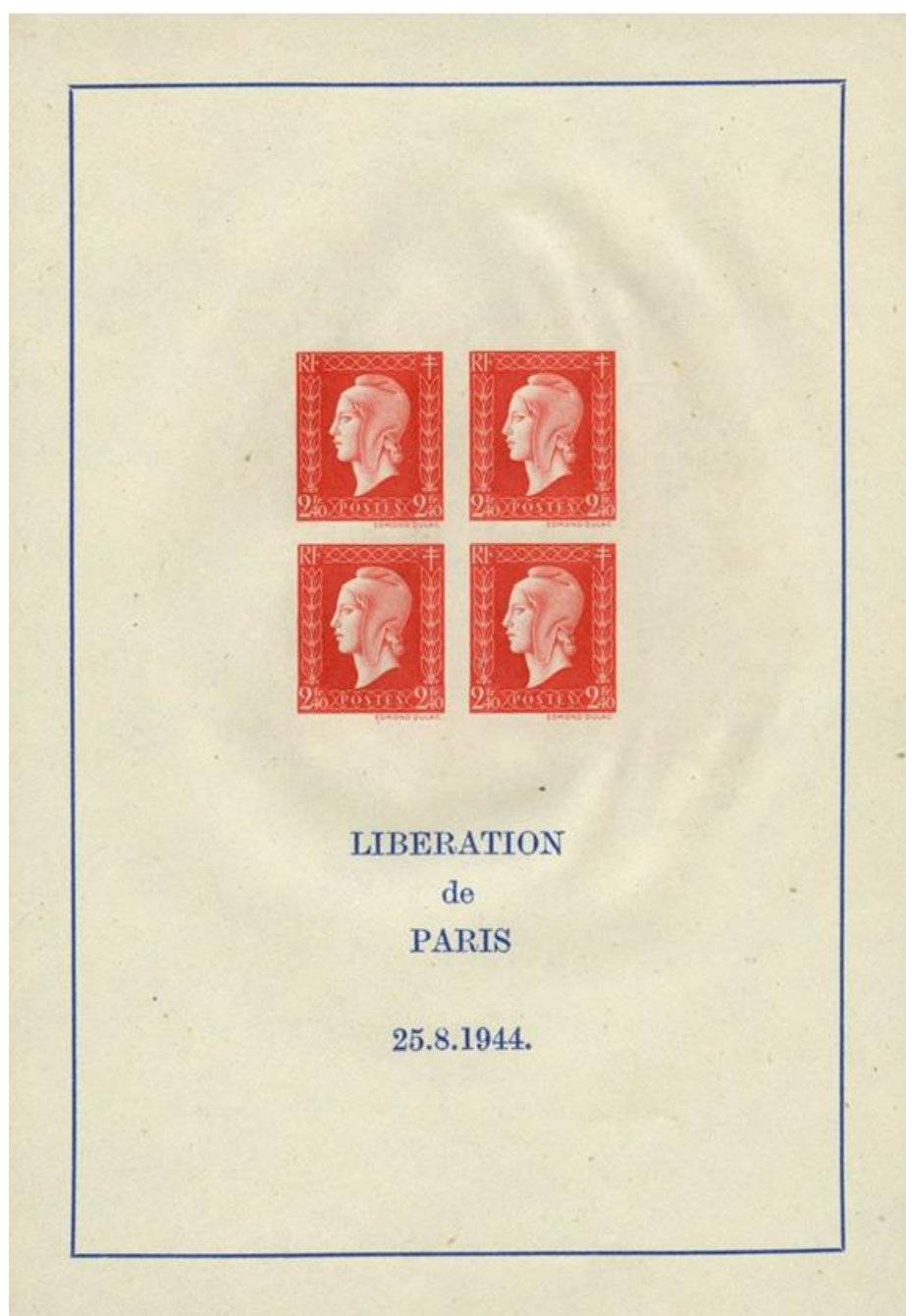
La **philatélie française** comporte de nombreux timbres aussi douteux, voire plus, que ce « *bloc* ».

Avec les timbres de poste aérienne surchargés à l'initiative d'un négociant à New York en 1928 ou les surchargés (dans les mêmes conditions) « *bâtiment de ligne Richelieu* » et quelques autres timbres « *de la Libération* », « *de guerre* » ou « *de grève* »,

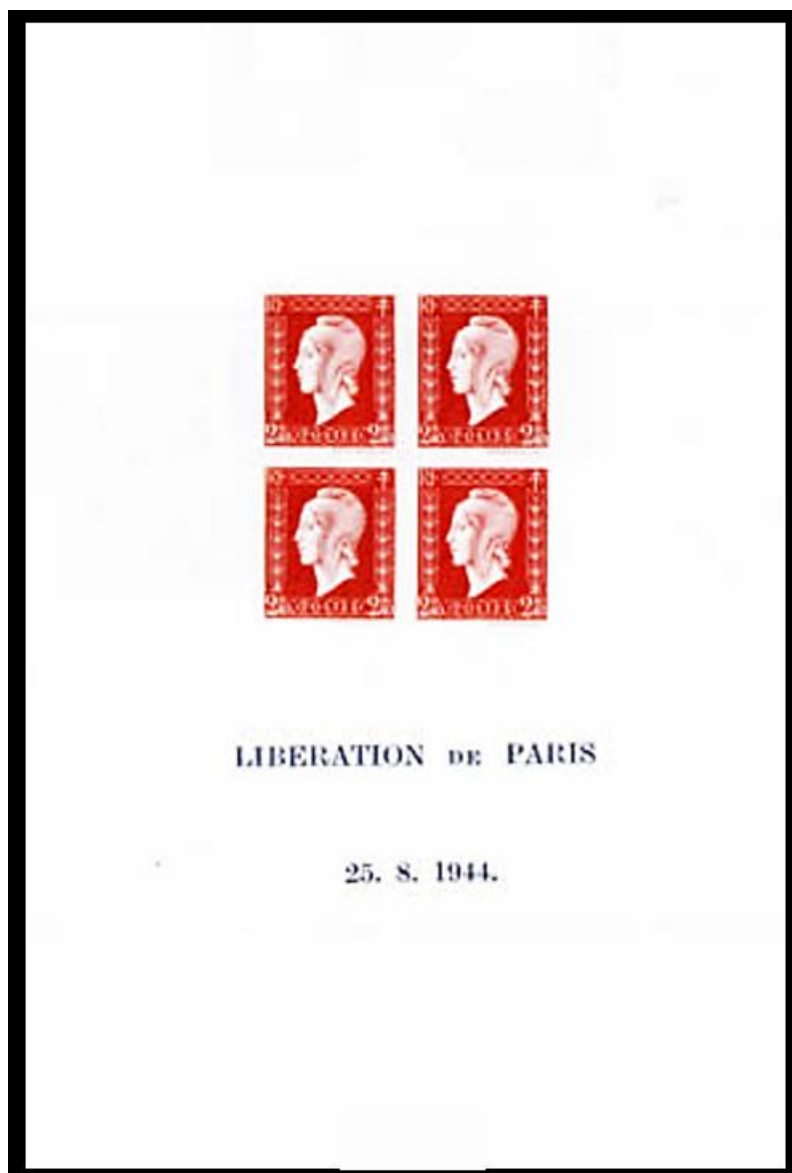
ce « *bloc* » ambigu prend place dans un ensemble de vignettes plus ou moins privées, à l'usage incertain et aux finalités opaques.

Des experts, qui sont aussi des négociants en timbres-poste, garantissent leur « authenticité », c'est-à-dire, les distinguent des copies. Des catalogues leur ont conféré, au fil du temps, en leur affectant une cote, une légitimité qui résiste mal à l'examen.

Bernard Quirin, 23 Août 2020



Le « bloc » : une épreuve en taille douce avec, en surcharge typographique, un filet d'encadrement et une légende



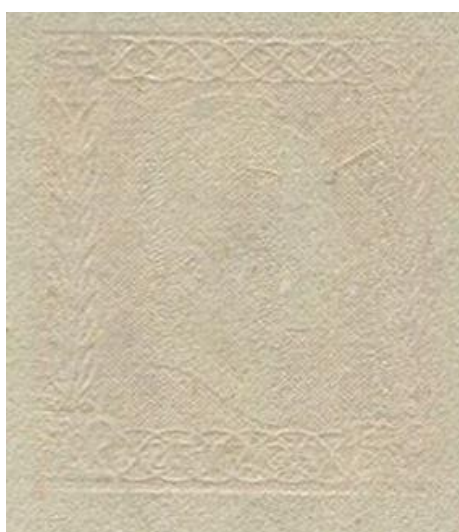
Une épreuve similaire, sans filet d'encadrement et avec une légende sur 2 lignes

Présentée souvent comme une variété du « Bloc Dulac ».



Une épreuve similaire, du timbre à 1,50 F.

Présentée curieusement dans le catalogue Dreyfus « Timbres rares France 17 » comme une variété du « Bloc Dulac » et proposée à 60 000 CHF.



Recto et verso du timbre gravé en taille douce : le foulage caractéristique de la gravure